

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

du 31 MARS 1970
portant nomination des Chefs
de Poste de Contrôle Adminis-
tratif.-

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESI-
DENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969;
Vu la loi n°62-15 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République du Congo;
Vu le Décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres;
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 26 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des Cadres;
Vu le Décret n°62-196 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des Cadres de la République du Congo;
Vu le Décret n°67-243 du 25 Août 1967 fixant l'organisation administrative de la République du Congo, complété par le Décret n°67-244 du 25 Août 1967;
Vu l'Arrêté n°2154/FP du 26 Juin 1958 fixant statut commun des cadres de la catégorie D des SAT;
Vu le Décret n° 68-6 du 4 Janvier 1968 relatif aux pouvoirs des Commissaires du Gouvernement et des Chefs de District;
Vu la Décision n° 0052/PCNR du 8 Octobre 1969 du Président du Conseil National de la Révolution, Chef de l'Etat;
LE CONSEIL D'ETAT ENTENDU ;

DECRETE :

ARTICLE 1°/- Les fonctionnaires des Cadres des Services Administratifs et Financiers de la République Populaire du Congo désignés ci-dessous reçoivent les nominations suivantes :

MM. MALONGA Théodore, Secrétaire d'Administration de 1° échelon, nouvellement sorti de l'Ecole Nationale d'Administration est nommé Chef de P.C.A. de VINDZA.

GONDZIA Alphonse, Secrétaire d'Administration de 1° échelon, nouvellement sorti de l'Ecole Nationale d'Administration est nommé Chef de P.C.A. de M'BINDA en remplacement de Monsieur MOUKOUYOU-MOUKOLO Jean-Bosco, appelé à d'autres fonctions.

OLOLO Gaston, Secrétaire d'Administration Stagiaire, nouvellement sorti de l'Ecole Nationale d'Administration est nommé Chef de P.C.A. de N'GOKO en remplacement de Monsieur DINGHAT Jean, en instance de départ en congé.

ARTICLE 2°/- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Par le Président du C.C. du
Parti Congolais du Travail
Président de la République
Chef de l'Etat

LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL

BRAZZAVILLE, le 31 MARS 1970

[Signature]
Commandant Marien N'GOUABI.-

[Signature]
Commandant A. RAOUL.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET
DU BUDGET,

B. MATINGOU. *[Signature]*

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA
JUSTICE ET DU TRAVAIL, EN MISSION,
LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

[Signature]
Me Henri LOPES DE SAUSSE.-